



## AVIS

Le maire de la commune de Mollkirch  
informe les descendants ou successeurs de  
**M. ULMER Ernest**

auquel une concession de 2 m<sup>2</sup> avait été délivrée dans le cimetière communal  
de Mollkirch,

**par acte en date du 22 novembre 1926 pour perpétuité,**

que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

il sera procédé dans ledit cimetière, le

**10 décembre 2025 à 15 heures,**

à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession  
(emplacement G/IX/1), et les invite à assister audit constat ou à s'y faire  
représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Mollkirch  
le 31 octobre 2025

Le maire  
Mario TROESTLER